

Droit de réponse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 837

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

En tant que cadres du Détachement sanitaire mobile de la Protection civile à Genève nous exprimons les graves préoccupations que nous cause la présence, à 70 km de notre ville, du surgénérateur de Creys-Malville. L'accident de Tchernobyl n'est qu'une faible préfiguration de ce qui pourrait se passer dans le surgénérateur Super-Phénix dont le cœur contient 4 tonnes de plutonium. En dépit des apaisements du Gouvernement français et de ses experts, un accident (tremblement de terre, terrorisme, erreur humaine) aboutissant à une "excursion nucléaire" est loin d'être doté d'une probabilité négligeable. L'enceinte de confinement du surgénérateur ne résisterait pas à l'énergie mécanique dégagée par l'explosion. En cas de vent d'ouest, dominant dans notre région, on ne disposerait, contrairement à ce qui se passerait en cas de guerre, d'aucun délai pour faire déblayer et occuper préventivement les abris antinucléaires. Dès lors ne conviendrait-il pas que soient édictées les mesures suivantes (liste non-exhaustive) :

on s'inquiète

- 1) Déblaiement et aménagement des abris ; exercices d'alarme atomique.
 - 2) Information de la fraction de la population pour laquelle il n'y a pas d'abri équipé et la conduite à tenir, compte tenu de ce que les "emplacements protégés" prévus pour elle ne protègent pas contre le danger d'inhalation des radiations.
 - 3) Protection particulière visant les enfants, plus sensibles aux effets de l'irradiation : contrôle périodique de leur équipement individuel qui devrait comporter un masque à gaz, et de leurs réserves de vivres.
 - 4) Exercices simulant l'évacuation massive de la population avec participation d'une partie de cette dernière.
- Les signataires de cette lettre osent espérer que vous voudrez bien lui donner suite.

DROIT DE REPONSE

réd.) L'article d'Ernst Bollinger sur la presse lémanique a suscité encore une réaction, que nous publions ici en vertu des dispositions légales en matière de droit de réponse. Dans notre prochaine édition, M. Bollinger et la rédaction de DP apporteront un complément à ce dossier

Nous avons pris connaissance de l'article paru dans votre numéro 835 du 9 octobre 1986 sous la signature de Ernst Bollinger

Vous écrivez : " Radio TV8 a coûté plus de 20 millions de francs à l'éditeur de La Suisse qui doit rentabiliser cet investissement". Cette affirmation est contraire à la vérité et incite le lec-

TELEVISION

Le Défi - pour qui ?

(jd) Le Défi nouvelle formule a abandonné le parti pris des jeux du cirque. Nous ne le regretterons pas tant il est vrai que ni les téléspectateurs ni la personnalité en cause et son action n'avaient à gagner à ces empoignades superficielles et factices. Exit donc les avocats qui n'avaient rien à faire dans cette émission. La nouvelle formule, plus sage, reste encore à la surface du sujet. La manière d'aborder le thème ne convainc pas. Le fait d'opposer deux personnalités politiques relègue le sujet à l'arrière-plan ; quand J.-S. Eggy rappelle les télégrammes de félicitations au Viet-Cong et aux Khmers Rouges signés par Carobbio, on sort du sujet. Le combat politique supplante le traitement du thème. Le face-à-face de deux parlementaires affaiblit considérablement l'intérêt de l'émission. Derrière l'apparente opposition, on sent les deux politiciens s'entendre comme larrons en foire. En fait, le libéral comme le socialiste de gauche sont d'accord pour reconnaître que l'intervention de l'Etat est nécessaire mais que ce dernier ne peut pas tout, que la politique sociale par exemple doit être repensée et affinée. Les téléspectateurs attendaient les politiciens sur des sujets concrets : l'invalidité, le logement et d'autres problèmes encore ainsi que des solutions pratiques. C'est à ce niveau seulement que les opinions divergent. Le véritable défi semble être pour les journalistes de la télévision. Ces derniers seuls sont suffisamment libres pour serrer le filet des questions, empêcher les échappatoires faciles et le refuge dans les slogans.

teur à penser que notre Société aurait touché 20 millions de francs et plus pour vendre Radio TV8 à l'éditeur de La Suisse. Une telle transaction n'a jamais existé et aucune somme n'a été versée. Radio TV8 n'a pas été vendu ; il reste exclusivement la propriété de la société éditrice de l'ancien hebdomadaire Radio-TV-Je vois tout, la Société du journal "Le Radio", qui conserve sa totale indépendance et son autonomie financière vis-à-vis de l'éditeur de La Suisse. Vous écrivez encore : "Lamunière a été plus prudent en refusant l'offre que l'éditeur de l'ancien hebdomadaire Radio-TV-Je vois tout lui avait faite avant d'aller vers La Suisse. Il faut dire que le prix demandé à l'éditeur du Matin était bien supérieur". Aucune offre du même genre n'a jamais été présentée à l'éditeur du Matin qui dès lors n'a pas eu à la refuser.

Société du journal "Le Radio"
L'Administrateur-délégué
Ph. Luquiens

Le Tages Anzeiger détient 2/3 des voix à l'assemblée des actionnaires de la compagnie d'assurance-vie Fortuna, qui vient d'augmenter son capital.

L'Espoir du Monde, bulletin trimestriel des socialistes chrétiens de langue française, publiée dans son édition de septembre une interview du professeur Guy Spitaels, président du Parti socialiste belge (francophone). Adresse utile : G. Cuendet, Grand Vennes 3c, 1010 Lausanne.

ECHOS DES MEDIAS

Une radio locale transnationale est en préparation à Constance, sur la rive allemande du lac du même nom. L'actionnaire principal est le quotidien local *Südkurier*, mais deux quotidiens suisses participent également à l'entreprise : les *Schaffhauser Nachrichten* et le *Thurgauer Volksfreund* (Kreuzlingen). Ces deux éditeurs ont déjà des participations dans les radios locales de la région, Radio Munot (Schaffhouse) et Radio Thurgau. De son côté, l'éditeur du *Südkurier* participe au capital de Radio Munot. Radio Constance devrait émettre dès le printemps 87.

Alternatives économiques (Alter-éco), publication militante, a réussi en quelques années à devenir une revue de référence en matière économique et sociale. Le tirage actuel est de 20'000 exemplaires et la périodicité mensuelle. Adresse utile : 20, rue d'Assas, F-21000 Dijon.